

CHAMPIONNAT de FRANCE 2011

Division EXCELLENCE - QUADRETTE

SPORT d'ENTREPRISE

Règlement modifié le 30 septembre 2010

Art. 1 - ORGANISATION ET LIEUX

Ce Championnat de FRANCE du Sport d'Entreprise se dispute en QUADRETTE.

Il est ouvert à tous les licencié(e)s titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling, avec autorisation pour jouer en Sport d'Entreprise (nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants et/ou de conjoints ne devra pas excéder 50% de l'équipe sur la piste.

Il se déroule en 2 phases :

o Phase régionale 29 et/ou 30 janvier 2011 / Date LIMITE

o Phase nationale les 8, 9 et 10 avril 2011 / 64 équipes

à REIMS Thillois & Tinqueux

Ce championnat décerne un titre national de CHAMPION de FRANCE

Art. 2 - Les Equipes et les Remplacements

De la phase régionale à la phase européenne, chaque équipe ne peut utiliser plus de 6 joueur(se)s, avec un maximum de 5 joueur(se)s par phase.

Sont comptés dans les 6 joueur(se)s :

- les 4 joueur(se)s inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un ou plusieurs d'entre eux ne participent pas
- aucun joueur(se) ne peut faire partie de 2 équipes différentes, tout au long des différentes phases
- le remplacement d'un joueur(se) en cours de rencontre, n'est autorisé qu'à l'issue de chaque partie, sous réserve que ce dernier remplisse les mêmes conditions prévues au présent règlement
- le joueur(se) remplacé peut réintégrer l'équipe dans les mêmes conditions

Aucun joueur(se) faisant partie d'une équipe qualifiée en phase nationale et n'ayant joué ne serait-ce qu'une seule partie en phase régionale, ne peut prétendre à jouer au sein d'une autre équipe qualifiée, de la même entreprise (ou société).

Art. 3 - Phases Regionales

A - Déroulement et Titre décerné

- L'organisation de chacune des phases est assurée par le Comité Sportif Régional Bowling et son délégué Sport d'Entreprise
- Chaque équipe dispute 2 séries non consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
- Le titre de Champion de Région est attribué à la meilleure quadrette à l'issue des 8 parties, dans la mesure où 4 équipes minimum sont engagées dans chaque région
- Si une région administrative n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend

B - **Date Limite d'Inscription** (impérative)

 La date limite des inscriptions à la compétition est fixée par chaque ligue régionale

Art. 4 - Phase Nationale

Elle est organisée par le Comité National Bowling.

A - Qualification

- Elle est réservée aux 64 équipes qualifiées de la façon suivante :
 - les équipes Championne de Région
 - les équipes qualifiées au prorata des équipes engagées dans chaque région administrative ou sportive, à l'issue des phases régionales
 - l'équipe VAINQUEUR du Championnat de PROMOTION Nationale

B - Déroulement et Titre décerné

- Chaque équipe dispute les éliminatoires en jouant 2 séries non consécutives de 4 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série
 - Les 22 meilleures quadrettes seront retenues pour disputer la demi-finale en jouant 1 série de 3 parties supplémentaires
 - Les 16 meilleures quadrettes seront retenues pour disputer la finale en jouant 1 série de 3 parties supplémentaires
- Le titre national est attribué à l'issue des 14 parties cumulées
- Une récompense est attribuée aux meilleurs individuel et individuelle sur le total quilles des 14 parties cumulées

Art. 5 - ENGAGEMENTS

- A Bulletin (édité par le Département Sport d'Entreprise du CN Bowling)
 - Le capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser à son responsable régional de la compétition

- Il est accompagné d'un chèque de 60,00 € par équipe et doit parvenir au Comité Sportif Régional par l'intermédiaire du délégué Sport d'Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription
- Il comportera 4 noms, ainsi que celui du remplaçant éventuel
- L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

C - Frais

- Le montant des parties en phase régionale est à la charge de chaque équipe
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CN Bowling
- Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

Art. 6 - FORFAIT, REPECHAGE ET DISQUALIFICATION

- Les équipes qualifiées pour la phase nationale, sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au plus tard le 13 mars 2011, auprès du responsable de la compétition
- En cas de forfait, c'est le CN Bowling qui procèdera au remplacement de l'équipe absente, par la première équipe éliminée de la région administrative, ou de la région sportive concernée
- o En cas de non respect du présent règlement, le CN Bowling peut être amené à disqualifier une équipe.

Art. 7 - CONTROLE

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition. Le CN Bowling se réserve le droit de toute modification au présent règlement et au bon déroulement de la compétition.

Art. 8 - Phase Europeenne

Elle est organisée par le BOWLING EUROPEEN CORPORATIF.

A - Date et Lieu

- Championnat d'EUROPE
- du 1^{er} au 4 juin 2011 à WITTELSHEIM & BELFORT en FRANCE

B - Qualification

- Elle est réservée aux 8 équipes qualifiées de la façon suivante :
 - l'équipe Championne de FRANCE 2011
 - les 2 autres équipes du Podium
 - les 5 meilleures équipes suivantes
- Soit elles se présenteront dans la même formation ayant évolué durant la saison en cours du Championnat de FRANCE, soit elle pourront se présenter si elles le souhaitent, en équipe de sélection nationale, avec un maximum de 5 joueur(se)s

C - Déroulement et Titre décerné

Eliminatoire : 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives

ou 2 séries de 4 parties chacune, non consécutives

Demi-Finale: 1 série de 3 ou 4 parties
Finale: 1 série de 3 ou 4 parties

■ Le titre européen est attribué à l'issue des 14, 15, 16 ou 17 parties cumulées

D - Frais

- Le montant des engagements de chaque équipe, est pris en charge par le CN Bowling
- Les dépenses d'hébergement de l'équipe Championne de FRANCE sont prises en charge par le CN Bowling
- Une indemnité de déplacement sera allouée à chacune des 8 équipes qualifiées, en fonction de son classement en finale nationale

E - Remarque

Les conjoint(e)s (certificat de mariage obligatoire), ainsi que les enfants à charge des catégories Cadet et Junior uniquement (copie du livret de famille obligatoire), sont autorisés à participer au Championnat d'Europe Sport d'Entreprise, sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul élément par équipe.